

Académie de Nancy-Metz

Référent de l'action : **M. JP CHAROUSSET, Principal**

Titre de l'action : « **Allemand – Langue seconde obligatoire pour tous les élèves de 6^{ème}, à**

L'impact attendu de cet aménagement, outre la préservation de l'Allemand, est une validation diffuse, au cours de 4 années d'enseignement, des items à valider pour l'obtention du niveau A2, et l'atteinte du niveau B1. L'allongement de la période de validation autorise une progression qui tient davantage compte du rythme d'acquisition des élèves, en accord avec l'axe 2 du projet académique : « Donner une chance de réussite à tous ».

En outre, la constitution de groupes de taille « normale », devrait faciliter le fonctionnement des groupes de compétences.

Cet aménagement structurel pédagogique s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du projet d'établissement (Amplifier la politique culturelle - Langues vivantes, civilisation et ouverture culturelle) et avec l'axe 1 (Accroître la réussite des élèves - Améliorer les performances).

Cette mise en place d'une langue seconde en 6^{ème} n'impacte pas la DHG et maintient une même quotité de service pour l'enseignant.

Date de cet écrit : 28 janvier 2011

Thématique : n°

SOCLE COMMUN ET PERSONNALISATION DES PARCOURS	
Maîtrise des autres connaissances et compétences du socle commun	1.2
Enseignement des disciplines (<i>Interdisciplinarité, progression pédagogique...</i>)	1.3
Organisation de la classe	1.4
Evaluation des élèves	1.5
Prévention du décrochage scolaire	1.9
Promotion des langues (<i>dont aide individualisée en langues</i>)	1.11
Prise en charge de la difficulté scolaire	1.13
VIE SCOLAIRE, ETABLISSEMENTS ET PARTENARIATS EDUCATIFS	
Rythmes scolaires	3.2
Réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves	3.5
PROGRAMMES, FORMATION ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	
Ressources pédagogiques et numériques	

de l'Allemand ce qui constitue une source d'inquiétude supplémentaire quant à l'avenir de la discipline au collège et interdit de fait l'instauration de l'option bilangue.

Cette expérimentation a été proposée d'une part afin de laisser une chance au plus grand nombre d'atteindre le niveau A2 demandé en fin de collège. En effet, la LV2 commencée en 4^{ème} ne laisse que deux ans à l'élève pour atteindre ce palier, alors qu'avec quatre devant lui, l'élève aura le temps de surmonter ses difficultés. D'autre part, il est plus aisé de commencer l'apprentissage d'une langue vivante à 11 ans qu'à 14. Il s'agit donc de respecter davantage le rythme de chacun.

Quels sont les objectifs ?

Cette action est mise en place compte tenu de la volonté de l'établissement de mener une ouverture internationale (inscrite au projet d'établissement), d'autant plus pertinente du fait de notre situation géographique vis à vis de l'Allemagne.

L'objectif principal est de laisser plus de temps à l'élève pour assimiler les notions et valider des compétences qui lui sont demandées durant ces quatre années de collège, et atteindre plus aisément le niveau A2 (voire A2B1) dans les deux langues vivantes qu'il étudie.

Cette action se rattache au paragraphe « ouverture européenne » du projet d'établissement et à sa volonté d'ouvrir les élèves à des cultures différentes.

En quoi l'action vous paraît-elle innovante et/ou expérimentale ?

L'action est innovante dans la mesure où les seuls cas où les élèves de 6^{ème} avaient deux langues vivantes dans leur emploi du temps, étaient les classes bilangues. Nous concernant, il s'agit de commencer à valider les compétences en Allemand et en Anglais dès la 6^{ème}, pour tous les élèves sans surcharger pour autant leur emploi du temps (3 heures d'Anglais hebdomadaires + 2 heures d'Allemand). L'action permet aussi de pratiquer plus tôt une pédagogie par groupes de compétences, en parallèle avec l'Anglais. De plus, au regard du projet académique, cette action fait la promotion de la langue allemande, autrement menacée du fait même que seul l'Anglais est enseigné dans les écoles primaires du secteur de recrutement, ce qui interdit par conséquent l'ouverture d'une section bilangue.

Quelles modalités de mise en œuvre ont été choisies?

Les heures de langue s'effectuent en classe entière. Les élèves de 6^{ème} ont donc deux heures hebdomadaires d'Allemand et trois heures d'Anglais.

Quel est le public concerné par l'expérimentation ?

Cette année, l'expérimentation ne concerne que les élèves de 6^{ème}, mais elle va s'étendre à tous les niveaux au fur et à mesure, puisque les 5^{ème} de 2012/2013 auront eux aussi deux heures d'Allemand et trois heures d'Anglais, ainsi que les nouveaux arrivants en 6^{ème}.

Discipline(s) concernée(s) ?

Les disciplines concernées sont les langues vivantes : l'Allemand particulièrement, mais indirectement l'Anglais, puisque les élèves n'ont plus que trois heures de cours par semaine dans cette discipline, au lieu de quatre. Il est à préciser que l'Allemand est la seule LV